



VILLE D'ORANGE

## REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

## LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

DIRECTION FINANCIERE

N° 455 /2024

DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRES  
DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE  
VAUCLUSE  
« JOP PARIS 2024  
EQUIPEMENTS  
SPORTIFS 2023-2026 »

REHABILITATION DU  
PLATEAU SPORTIF DE  
TRINTIGNANT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 30 novembre 2021 ;

VU la délibération 477/2023 du Conseil Municipal d'Orange du 12 juin 2023 donnant délégations dudit Conseil Municipal au Maire ;

VU le dispositif départemental pour la réhabilitation des équipements sportifs dans le cadre de l'appel à projets « JOP Paris 2024 » ;

**CONSIDERANT** que le projet de réhabilitation du plateau sportif de Trintignant est éligible ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse d'un montant de **50 000 € HT** représentant 50% du montant total éligible à la subvention soit **100 000 € HT**. Pour information le coût total des travaux s'élève à **137 989 € HT** ;

## - DECIDE -

**Article 1 :** De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse d'un montant de **50 000 € HT** correspondant à 50 % du montant total éligible à la subvention de **100 000 € HT**.

**Article 2 :** Le Maire et le Comptable public assignataire du SGC de Vaison La Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et publié au registre des décisions.

**Article 4 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange, le 17/06/2024



Le Maire,  
Yann BOMPARD